

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00087 Numéro SIREN : 835 274 192 Nom ou dénomination : A.G.C.E

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 4750

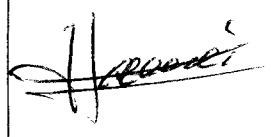
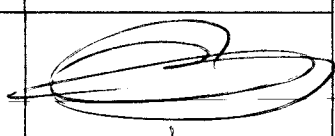
A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de Actions	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Monsieur JANOIS NICOLAS Né JANOIS RESIDENCE LA MARINE QUAIS PASCAL PAOLI 20137 PORTO-VECCHIO	490			
Monsieur JANOIS THIERRY Né JANOIS Résidence la Marine Quai Pascal Paoli 20137 PORTO-VECCHIO	510			

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 2 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 1000 Actions.

La Présidence de séance
Thierry JANOIS


1

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le 12 juin 2023, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Thierry JANOIS.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, représentée par , propriétaire de 490,00 actions,
- Monsieur JANOIS THIERRY, représentée par , propriétaire de 510,00 actions, Président de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée **l'ORDRE DU JOUR :**

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/12/2022.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le 12 juin 2023, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Thierry JANOIS.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, représentée par , propriétaire de 490,00 actions,
- Monsieur JANOIS THIERRY, représentée par , propriétaire de 510,00 actions, Président de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée **l'ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/12/2022.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 758,89 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 758,89 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 75 510,93 Euros, formant un résultat affectable de 82 269,82 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 82 269,82 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

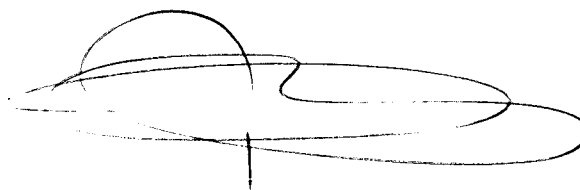
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT

- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00 €

- Clôture au 31/12/2019 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 12/06/2023.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line, and a vertical line extending downwards from the center of the horizontal line.

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 12 juin 2023, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Thierry JANOIS.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, propriétaire de 490,00 actions,
- Monsieur JANOIS THIERRY, propriétaire de 510,00 actions, Président de la société.

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 1000 Actions sur les 1000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.



Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 6 758,89 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 758,89 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 75 510,93 Euros, formant un résultat affectable de 82 269,82 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 82 269,82 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00 €
- Clôture au 31/12/2019 : NEANT

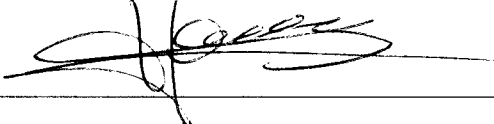
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-CYR-EN-VAL,
Le 12/06/2023.

Signatures des actionnaires :

Monsieur JANOIS NICOLAS	
-------------------------	--

Monsieur JANOIS THIERRY	

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 6 758,89 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 67 000,00 Euros hors taxes contre 144 000,00 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 77 000,00 Euros pour une variation de -53,47%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 67 001,21 Euros contre 144 000,28 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 76 999,07 Euros pour une variation de -53,47%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 57 160,08 Euros contre 44 900,24 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 12 259,84 Euros pour une variation de 27,3%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 1 889,24 Euros contre 2 353,18 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 463,94 Euros pour une variation de -19,72%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 27 165,99 Euros contre 20 255,06 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 6 910,93 Euros pour une variation de 34,12%.
- Les liquidités sont de 7 360,80 Euros contre 7 030,26 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 330,54 Euros pour une variation de 4,7%.

D

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 0,00 Euros contre 2 572,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 572,00 Euros pour une variation de -100%.
- Les autres achats et charges externes sont de 43 180,49 Euros contre 40 350,67 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 2 829,82 Euros pour une variation de 7,01%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 1 170,48 Euros contre 632,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 538,48 Euros pour une variation de 85,2%.
- Les salaires et traitements sont de 10 881,96 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 10 881,96 Euros .
- Les charges sociales sont de 180,21 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 180,21 Euros .
- Les dotations aux amortissements sont de 1 742,08 Euros contre 1 344,37 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 397,71 Euros pour une variation de 29,58%.
- Les autres charges sont de 4,86 Euros contre 1,20 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 3,66 Euros .
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 est de 6 758,89 Euros.
- L'effectif est de 1 salarié.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Installations et agencements divers : 3 908,43 Euros
- Matériel de bureau et informatique : 506,91 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 6 758,89 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 75 510,93 Euros, formant un résultat affectable de 82 269,82 Euros, l'assemblée générale propose de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 82 269,82 Euros ;

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été

17

les suivantes :

- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00€
- Clôture au 31/12/2019 : NEANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the text 'La Présidence.'

(1)

BILAN - SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A.G.C.E.		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		176 RUE DE VIENNE		45590 SAINT-CYR-EN-VAL		
SIRET		8 3 5 2 7 4 1 9 2 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	11 835	030	4 705	
	Immobilisations financières* (1)	040	381 592	042	381 592	
	Total I (5)	044	393 427	048	4 705	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	9 800	070	9 800	
		072	17 366	074	17 366	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	7 361	086	7 361	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	34 527	098	34 527	
	Total général (I + II)	110	427 954	112	4 705	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	100			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants (131))	132				
	Report à nouveau	134	75 511			
	Résultat de l'exercice	136	6 759			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	83 370			
	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	207 308			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 499			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... (169) 124 371)	172	130 072			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	339 879				
Total général (I + II + III)	180	423 249				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	380	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.G.C.ENéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le												
						3	1	1	2	2	0	2	2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210												
	Production vendue	{	biens	dont export	215	214												
			services *	et livraisons intracommunautaires	217	218			67 000									
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222					
	Production immobilisée*												224					
	Subventions d'exploitation reçues												226					
	Autres produits												230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232		67 001				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)												234					
	Variation de stocks (marchandises)*												236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *												240					
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)												242		43 180			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)												244		1 170			
	Rémunérations du personnel*												250		10 882			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252		180			
	Dotations aux amortissements*												254		1 742			
	Dotations aux provisions												256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262		5									
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260														
Total des charges d'exploitation (II)												264		57 160				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		9 841				
Produits financiers (III) 280														Charges financières (V)	294		1 889	
Produits exceptionnels (IV)												290						
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)												347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)												348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306		1 193				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												310		6 759				
B- RÉSULTAT FISCAL												Report le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312		6 759	314		
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles												318					
	Provisions non déductibles*												322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)												324		1 193			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999						
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44, octies A)		987				342							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44, sexies A)		989											
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44, quindécies)		138											
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements outre-mer		344											
	ZFANG (44 quaterdecies)		345															
	BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993											
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit												346		350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)												655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)												643				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)												645						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)												647						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)												648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)												641						
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)												990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)												649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		7 952	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		7 952	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

90